

LÉGENDE

TITRE

L'orthographe et la ponctuation originales du titre sont conservées.

Un titre en gras signale d'emblée une édition originale.

L'illustration de la page de titre est signalée : bois gravé, fleuron de bois de l'imprimeur, vignettes de fonte, marque du libraire gravée sur bois ou sur cuivre.

ÉDITION

① : édition originale

②, ③, etc. : deuxième, troisième édition autorisée, etc.

Nouvelle émission : remise sur le marché d'une édition déjà imprimée dont on a simplement changé la présentation, en modifiant la date, ou en recomposant la page de titre entièrement.

Contrefaçon : publication non autorisée d'une édition protégée par un privilège

Réédition : impression légitime après expiration du privilège

PRIVILEGE

Ville où a été donné le privilège ◄ date d'obtention ◄ bénéficiaire ◄ durée ◄ nom du secrétaire signataire ◄ date de l'enregistrement sur le livre de la Communauté des libraires et imprimeurs de Paris

- ⇒ Transport (cession) du privilège
- Partage du privilège entre libraires
- + Partage du privilège associant plusieurs libraires
- ½ Partage par moitié du privilège entre deux libraires
- ∅ Mention absente du privilège imprimé

IMPRIMEUR

La formule des cahiers est établie suivant les principes habituels :

Aⁿ : cahier A comprenant 12 feuillets, ou 24 pages

A-Hⁿ : édition composée de 8 cahiers, signés de A à H, comprenant chacun 6 feuillets (ou 12 pages)

A-Hⁿ⁴ : édition composée de cahiers de 8 feuillets (16 pages), suivis de feuillets de 4 feuillets (8 pages)

²A : cahier doublon signé A pour la seconde fois dans l'ouvrage

Aⁿ(A3 +/- A4) : cahier A de huit feuillets dont le quatrième a été cartonné

π : cahier non signé comprenant 2 feuillets

γ : feuillet supplémentaire cartonné

Pour les ateliers parisiens, on ne mentionne pas la ville de Paris après leur nom, contrairement aux ateliers de province et de l'étranger.

Si l'impression est partagée entre plusieurs ateliers, on précise quels cahiers reviennent à chaque imprimeur.

Les ateliers de Paris, Grenoble, Lyon ou de Hollande encore non identifiés, mais dont le matériel est inventorié, reçoivent un numéro d'ordre :

Paris1, Paris2... = atelier parisien n° 1, 2...

Lyon1, Lyon2... = atelier lyonnais n° 1, 2...

Holl1, Holl2... = atelier hollandais n° 1, 2...

EXEMPLAIRES

- ▶ Exemplaire inventorié mais non consulté
- ▶ **Exemplaire consulté**
- ▶ **Exemplaire décrit d'après la bibliographie indiquée**
- ◁ **Exemplaire consultable en ligne**

[Ribou] : émission imprimée au nom du libraire Jean Ribou